



HAL
open science

**Problèmes internes et internationaux du droit de
l'entreprise**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Problèmes internes et internationaux du droit de l'entreprise. 2010, Université Jean Moulin Lyon 3. hceres-02032353

HAL Id: hceres-02032353

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032353v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Équipe de recherche sur les grands problèmes internes
et internationaux du droit de l'entreprise.

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Lyon 3 Jean Moulin

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :
Équipe de recherche sur les grands problèmes
internes et internationaux du droit de l'entreprise.
sous tutelle des établissements et
organismes :
Université de Lyon 3 Jean Moulin

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



Unité

Nom de l'unité : Equipe de recherche sur les grands problèmes internes et internationaux du droit de l'entreprise

Label demandé :

N° si renouvellement : EA 668

Nom du directeur : MM. Yves REINHARD (2007-2010), Gérard VACHET (à compter de 2011)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Pierre Michel EISEMANN, professeur à l'Université Paris 1

Experts :

M. Tristan AZZI, Université Paris 5

M. Christian CHÈNE, Université Paris 5

Mme Françoise DEKEUWER-DEFOSSEZ, Université de Lille 2

M. Vincent DUSSART, Université de Toulouse 1

M. Jean GICQUEL, Université Paris 1

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. François SAINT-BONNET



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite a eu lieu le 29 janvier 2010 et le comité a rencontré les membres de l'EA dans la salle des professeurs de l'Université Jean Moulin Lyon 3, dans le bâtiment historique du quai Claude Bernard. Etaient présents le directeur actuel et son futur successeur, la plupart des membres de l'équipe ainsi que des doctorants. Après une brève présentation de l'EA par son directeur un dialogue a été engagé entre ce dernier, son successeur pressenti et les membres du comité de visite. L'ingénieur d'études et les doctorants ont été entendus hors la présence des enseignants.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'Equipe est installée dans le bâtiment du quai Claude Bernard. Le dossier ne permet pas de présenter son historique. Son domaine privilégié est le droit des affaires.

- Equipe de direction :

L'Equipe est dirigée par M. Yves REINHARD auquel doit succéder M. Gérard VACHET

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	13	12
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	0	0
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1	1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	43	43
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	10



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Sans doute fondée sur un projet lors de sa création, l'EA semble avoir perdu sa raison d'être et ne demeurer que comme un vivier de personnes susceptibles de répondre à des appels d'offres. Il n'y a actuellement plus de direction ni de véritable projet scientifique pouvant justifier le maintien en existence de cette équipe.

- Points forts et opportunités :

Un réel potentiel de recherche compte tenu du nombre d'enseignants-chercheurs publiants.

Un changement de directeur pouvant permettre une reconstruction de l'EA autour d'un véritable projet scientifique.

- Points à améliorer et risques :

L'équipe ne semble plus avoir ni réelle direction, ni authentique projet scientifique.

L'encadrement des doctorants ne semble pas constituer une priorité ; il est extrêmement insuffisant.

- Recommandations au directeur de l'unité :

Le changement de direction annoncé devrait être l'occasion d'une réflexion approfondie sur l'avenir de l'EA et son éventuelle pérennisation ; le travail de reconstruction à réaliser est tellement important qu'il ne faudrait pas exclure une dissolution suivie d'une restructuration de la recherche en droit privé au sein de l'Université.

• Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_EnsgtsChercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	8
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	1
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/ (N1+N2)]	66%
Nombre d'HDR soutenues	0
Nombre de thèses soutenues	12
Nombre de PEDR	0



3 • Appréciations détaillées :

Il doit être fait préalablement état de la particulière difficulté à procéder à une évaluation précise de cette équipe tant les informations fournies sont incomplètes et contradictoires, lorsqu'elles ne sont pas fausses (ainsi, un MCF présenté encore comme doctorant...). Les informations données dans le dossier écrit sont particulièrement incertaines car elles se contredisent au gré des pages. Les données présentées oralement lors de la visite ne correspondent pas non plus aux informations écrites. Les éléments financiers sont incomplets en ce qu'ils occultent les ressources hors contrat quadriennal alors même que les activités de l'EA sont particulièrement axées autour d'activités de recherche appliquées faisant l'objet d'une contrepartie financière versée par les partenaires extérieurs. On relèvera enfin que l'un des membres de l'équipe n'a pas hésité à certifier à deux reprises n'avoir demandé son rattachement qu'à une seule unité de recherche ; il est difficile, dans ces conditions, de le compter au nombre des participants actifs à l'EA.

L'équipe est adossée au M2 recherche de droit des affaires (elle se présente elle-même sous le nom de « centre de droit des affaires »). Sa principale activité paraît d'avoir été le relais de la société Jurisdata (Editions du Jurisclasseur/LexisNexis) pour l'analyse et le fichage de la jurisprudence de la Cour d'appel de Lyon sous l'appellation d'« atelier régional de jurisprudence ». Cette activité est présentée sous la rubrique « droit interne » tandis que, sous la rubrique « droit international », sont présentées deux activités spécifiques, à savoir la réalisation d'un contrat de recherche de droit comparé sur « l'approche différenciée du contrat dans les opérations de fusion ou d'acquisition » obtenu suite à un appel d'offres du ministère de la Justice (la date du contrat n'est pas donnée), et la rédaction d'un rapport sur les « hedge funds » par l'un des membres de l'EA mais dans le cadre d'un projet conduit par l'Université Paris X.

Le projet présenté repose sur la poursuite du travail de l'« atelier régional de jurisprudence » et sur un nouvel axe de recherche autour du concept de groupe de sociétés. Bien que structuré en cinq sous-thèmes (mondialisation, management, droit social, risques et fiscalité), le projet paraît en être encore à une stade assez embryonnaire d'autant qu'il n'est pas précisé comment le projet devrait être réalisé hormis la mention d'un hypothétique colloque et de « travaux individuels ».

L'encadrement des doctorants devrait mieux répondre à l'attente de ces derniers qui s'estiment quelque peu laissés pour compte. Le directeur est conscient du problème puisque le projet indique qu'il y a, en la matière, « un gros effort à faire ». On peut cependant s'étonner que l'on ait pu en arriver là et que le directeur de l'équipe ne connaisse ni l'avenir ni le présent de ses doctorants.

L'EA gère un petit fonds documentaire qui occupe un espace inférieur au seul bureau de l'ingénieur d'études qu'il jouxte. Cette bibliothèque n'est officiellement ouverte qu'aux étudiants de M2 car elle bénéficie d'une subvention financière émanant d'une chaîne de restauration rapide. On peut s'étonner de ce que l'accès à ce fonds dépende entièrement des permanences assurées bénévolement par les allocataires de recherche malgré la proximité géographique de l'ingénieur d'études. Il est vrai que cette dernière met en avant son statut pour expliquer la modicité de ses tâches administratives (essentiellement passer les commandes et assurer la comptabilité de l'équipe).

Il convient d'ailleurs de relever la situation très particulière de cet ingénieur d'études qui ne contribue pas véritablement à la vie des équipes de recherche juridiques alors qu'elle est le seul agent de ce niveau pour toutes les équipes relevant du droit au sein de l'Université. Elle partage l'essentiel de son temps en deux activités éditoriales directement liées à une même société privée. D'une part, elle dirige l'atelier de jurisprudence et assure la réalisation du travail destiné à Jurisdata (ce travail fait l'objet d'un contrat d'édition mais le dossier n'indique ni le montant des droits payés par l'éditeur ni le nom du ou des bénéficiaires) ; il est dit que des doctorants sont associés à ce travail et rémunérés pour ce faire, mais aucun des doctorants présents n'est impliqué dans cette opération. D'autre part, elle rédige des fascicules pour le compte du Jurisclasseur sous l'autorité d'un professeur de Paris X et reçoit directement de l'éditeur des honoraires en contrepartie de ses contributions. On ne peut que s'interroger sur la légitimité de cette très singulière situation.



L'actuel directeur de l'Equipe déclare assurer une direction « lointaine et libérale » et ne pas croire aux recherches collectives. On peut, dès lors, comprendre la situation très insatisfaisante de cette EA qui s'apparente plus à un abri qu'à un véritable lieu fédérateur. Il est d'ailleurs particulièrement surprenant que le directeur n'ait jamais tenté d'établir la moindre coopération avec le Centre Paul Roubier, centre de très bonne réputation travaillant sur la propriété intellectuelle, qu'il dirige également mais en dehors de l'Université. Sans doute certains des travaux de l'EA ne sont-ils pas dépourvus d'utilité et permettent-ils de maintenir de bonnes relations avec les magistrats locaux, mais tel ne devrait pas être l'objet premier, si ce n'est unique, d'une centre de recherche universitaire et ce d'autant plus que ces travaux paraissent s'apparenter de très près à de la simple sous-traitance pour un éditeur privé.

L'arrivée prochaine à la tête de l'EA d'un nouveau directeur pourrait permettre une profonde mutation comprenant, notamment, une ouverture vers le droit du travail. Compte tenu du poids de l'histoire et de la proximité du départ à la retraite du futur directeur, on peut cependant s'interroger sur la possibilité de redresser la barre et se demander s'il ne conviendrait pas, à cette occasion, de revoir de manière radicale les structures de recherche concernant le droit privé et d'intégrer les membres de l'EA dans d'autres.

Problèmes internes et internationaux du droit de l'entreprise

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
C	C	C	C	C